

C'est en vain que mon honorable ami le Solliciteur général tente de faire de l'éloquence pour soulever les conservateurs de la province de Québec qui sont unanimes dans leur respect pour l'honorable député de Jacques-Cartier. Les conservateurs n'ont pas besoin des conseils de mon honorable ami pour savoir qui devra les mener à la victoire aux prochaines élections générales, et s'il s'imagine pouvoir soulever des passions dans nos rangs, passions qui n'existent pas dans le parti conservateur, il se trompe étrangement.

Je n'ai pas l'intention, sur cette question de douane, de répondre aux prétendus arguments que l'on vient de faire valoir; cependant, parlant comme député d'une des divisions électorales du district de Montréal, je profiterai de cette occasion pour affirmer publiquement que mon honorable ami le député de Jacques-Cartier (M. Monk) n'a pas été déposé comme chef du parti conservateur de la province de Québec, mais qu'il a démissionné de bon gré et pour des raisons toutes personnelles qui l'ont engagé d'en agir ainsi.

Mon honorable ami le Solliciteur général a essayé de faire des gorges chaudes parce que l'ancien ministre des Travaux publics (M. Tarte) avait combattu cet amendement en 1902.

Je ne me suis pas levé pour répéter ce que j'ai dit il y a deux ans en réponse aux observations de l'ancien ministre des Travaux publics. Lorsque le député de Sainte-Marie (M. Tarte) se levait alors pour repousser la résolution que j'avais eu l'honneur de mettre devant la Chambre, il ne connaissait pas aussi bien qu'aujourd'hui les besoins des cultivateurs des environs des grandes villes, et je puis dire, que, depuis, il me l'a avoué lui-même. Il a étudié depuis ce temps-là cette question et il en est venu à la conclusion soutenue par l'honorable député de Peel et les membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, à savoir, que les jardiniers avaient besoin de plus de protection.

Je lis dans les "Débats" que vous-même, M. l'Orateur (M. Campbell), vous vous êtes déclaré en faveur d'une élévation des droits de douane imposés sur les produits maraîchers importés de l'étranger, et je suis convaincu que si l'esprit de parti et la discipline ne vous arrêtaient pas, ou ne vous inspirait pas la crainte de déplaire à votre chef et maître, vous voteriez comme un député indépendant, c'est-à-dire en faveur de la proposition qui est maintenant devant cette Chambre.

Je n'ai pas l'intention de répéter ici ce que j'ai eu l'honneur de dire sur cette question pendant les sessions de 1902 et de 1903. Seulement, comme j'ai appuyé la proposition de l'honorable député de Peel, je dois dire que les mêmes besoins se font sentir aujourd'hui. On nous a dit dans les sessions précédentes, lorsque nous avons amené cette question, que nous venions trop tard. Nous avons voulu cette année,

en l'amenant dès le commencement de la session, éviter ce reproche. Vous-même, M. l'Orateur (M. Campbell), vous avez pris part à la discussion qui a eu lieu en 1902 et en 1903. En 1902, vous nous disiez que nous avions amené cette proposition trop tôt, et en 1903, que nous l'avions soulevée trop tard.

Eh bien, cette année nous l'amenons devant la Chambre avant que le discours du budget soit prononcé.

J'ai entendu le très honorable chef du gouvernement dire, tout à l'heure, qu'on aurait dû attendre que l'exposé financier fût présenté avant d'agiter cette question. J'ai cru que l'on voulait encore trouver un moyen de passer à travers cette difficulté sans y toucher. J'aime à croire que mon honorable ami de Peel (M. Blain) insistera jusqu'au bout sur sa motion, afin que si le gouvernement se décide à faire quelque chose en ce sens il puisse compter sur l'appui du vote que cette Chambre va donner ici ce soir.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je dois dire que ce que les maraîchers demandent est un droit spécifique, car, le droit actuel, *ad valorem*, donne trop de prise à toutes sortes de fraudes de la part des importateurs de fruits étrangers.

Je ne voudrais pas porter d'accusation contre aucun des employés de la douane, mais il est bien connu, au moins parmi les acheteurs de Montréal, que les employés, dont le devoir est de faire l'examen des légumes qui nous arrivent de l'étranger, laissent passer tous les légumes américains comme des marchandises avariées, même quand ce sont des marchandises de première qualité; ce qui permet aux exportateurs américains d'inonder notre marché au grand détriment de nos propres maraîchers qui ne peuvent faire de concurrence avantageuse.

En terminant, je dois dire que les maraîchers des comtés voisins de Montréal, de même que les comtés environnants les grandes villes comme Toronto et ailleurs, seraient satisfaits si le gouvernement voulait élever le tarif sur chacun des articles énumérés dans cette résolution, à la même hauteur qu'est le tarif américain aujourd'hui.

J'espère, M. l'Orateur, d'après les paroles de l'honorable premier ministre, que nous allons réussir à obtenir un changement pour le mieux en faveur de nos maraîchers. J'aime à croire que le travail que j'ai fait dans cette Chambre n'aura pas été inutile et que mon élection aura été certainement pour quelque chose dans l'augmentation du tarif sur les produits maraîchers.

M. L. P. DEMERS (Saint-Jean et Iberville): M. l'Orateur, il est opportun de rappeler les circonstances qui ont précédé l'élection de mon honorable ami de Laval. En même temps qu'il était candidat dans Laval, il y avait aussi une élection dans la division Saint-Jacques de Montréal et le parti conservateur s'est bien gardé de toucher à cette question. On nous dit pourtant que c'était